

Quand les politiques éducatives appellent la recherche à la rescousse

Olivier REY

J-M.

sa politique

sur les résultats de la recherche.

Quelques semaines auparavant, plusieurs rapports concernant la recherche en éducation avaient été publiés : rapport « Vers une société apprenante » remis à la Ministre Najat Vallaud-Belkacem¹; rapport sur la recherche en éducation des alliances Athéna et Allistene remis au S
chercheurs en éducation publié par un groupe de travail de la direction des enseignements supérieurs.

de 2013 avait été notamment marquée par la création du Cons
ation de organisme auquel la présidence avait été confiée à une universitaire.

jouer un rôle dans la conception et le développement des politiques éducatives.

Quelles que soient les orientations politiques, de nombreux décideurs semblent au moins

et plus étayée sur des résultats scientifiques. Que cela signifie-t-il vraiment ?

Une vague de fond internationale

Les préoccupations françaises en la matière
claire

depuis la fin du siècle dernier. Plusieurs réformes aux États-Unis ou en Angleterre depuis les années 1990 ont été nourries par une abondante littérature plaidant pour une recherche en éducation réorientée vers la production de résultats utilisables par les politiques éducatives. Un programme comme *Success for All*²,

publique « clé en mains » à appliquer dans les écoles.

rnationales dans le

même mouvement³.

Certains auteurs caractérisent cette relation entre certaines formes de connaissances ou de savoirs et la conduite de politiques éducatives comme des tentatives de rationalisation de
est de construire des données scientifiquement robustes pour étayer les politiques éducatives, avec une référence récurrente avec le modèle de la médecine (Rey, 2014). Une expression résume généralement cette perspective, celle *evidence-based education* de traduire littéralement en français⁴. On trouve parfois les expressions de politiques basées sur la recherche ou étayées par « des données probantes » qui, sans être totalement

part. On comprend bien alors que deux types de questions sont posées à travers ce débat :

¹ Rapport rédigé par François Taddei, Catherine Bizot et Guillaume Houzel.

² <http://www.successforall.org/>

³ *Administration & Education* (2015/1), « Le choc PISA ? ».

⁴ Le terme français de « preuve », fortement connoté par le contexte judiciaire, est ici insatisfaisant car il rend en *proof* » et le terme « *evidence* » plus lié au

celles qui renvoient à la façon dont sont conçues les politiques et celles qui interpellent sur la

Des décideurs éducatifs français longtemps éloignés des recherches en éducation

dans quelle mesure on assiste à une inflexion majeure au regard de notre histoire.

d'avantage sur la « vision à incarner la rationalité reposait -à-dire leur que sur leur capacité à un

(laïcité, égalité des chances, mérite, excellence républicaine), le ministre ou le grand « commis de ducation est attendu comme celui qui produit du sens pour « impulser » des réformes.

Au regard de ce pilotage par bien des égards charismatique, le fonctionnement du reste de Éducation nationale semblait correspondre à un idéal-type de bureaucratie professionnelle, avec une forte autonomie vis-à-vis de la société, consolidée tant par les organisations professionnelles et syndicales que par . Il faut noter que la formation et la carrière essentiellement internes n (qui ont été par), nourrissaient une savoirs universitaires.

Dans un *Administration et Éducation* consacré aux liens entre éducation et recherche, deux inspecteurs, Gauthier et Tenne (2009), écrivaient clairement : «

peut très bien se dérouler sans que nous ayons à croiser la recherche, ni à réfléchir à son

évoquait le « divorce historique » entre éducation et recherche, pendant que Cytermann, fort de nombreuses expériences au sommet des administrations et cabinets ministériels de -vous manqué » entre

la recherche en éducation et les décideurs, en pointant la fragilité de la recherche dans le domaine mais aussi le fait que le ministère sait rarement poser des questions à la recherche

Quelle science les politiques prennent-ils en compte ?

Au regard de cette histoire, on peut discerner des évolutions significatives dans la production des savoirs de gouvernement (van Zanten, 2013). Une des plus significatives concerne

DE, de la Banque mondiale ou la Commission européenne au plan international, mais aussi au niveau national la Cour des comptes, de France stratégie ou de *Think Tanks* Terra Nova, ces derniers revendiquant des exper

fréquemment des « évaluations » ou des « études », et non pas des valeurs ou des choix de re de la nocivité de telle ou telle mesure. Le

présentant comme une conférence de consensus associant experts et praticiens. Une limite forte du recours aux données issues de la recherche pour fonder des interventions publiques réside dans la nature même des décisions politiques. Comme on le

« scientifiquement juste quement « possible », ou que du fait de la dimension symbolique de la politique amène les décideurs à se focaliser sur ce qui « peut être fait » de préférence à ce qui pourrait modifier vraiment le cours des choses (Witty, 2007). Parfois, un discours génér

Ainsi, pendant que le discours officiel aux États-Unis *evidence-based education* et une plus grande prise en compte de la recherche fédérale promouvait un raccourcissement du temps de formation universitaire des enseignants et sa prise en charge par les écoles elles-mêmes (Brickhouse, 2006). Cela amène à se poser la question de savoir quand la mobilisation de résultats de la recherche est intégrée utilisée que comme un simple habillage cosmétique aux fins de re-légitimation politique.

utilisés pour justifier des réformes qui étaient déjà à

issues de la recherche et des évaluations (y compris celles de la DEPP !) constituaient parfois une contrainte plus pour les politiques. Le traitement de certaines questions a recours de principe aux résultats de la recherche, mais quelle était la nature de ces résultats.

Comment composer avec la diversité constitutive de la recherche en éducation ?

En fait, des expressions de sens commun telles que « la recherche dit que... » accréditent la recherche en éducation, en France comme au niveau plutôt une série de communautés, de courants et de sous-disciplines. Le rapport Prost notait déjà en 2001 le m certain que le paysage ait profondément changé depuis.

pas toujours bien articulées entre el de confrontation. Certaines données présentées comme « scientifiques » sont issues de institutionnelles ; certains sont certaines ont cheminé via les instances habituelles de régulation des communautés ès lors pas étonnant de constater le sentiment répandu parmi les enseignants que trop de savoirs circulent, contradictoires, partiels, éphémères, le temps d'une mode, d'un gourou ou d'un ministre, et que loin de contribuer à accroître leur sentiment de maîtrise, ce phénomène accentue l'incertitude et le doute, voire même le sentiment d'incompétence parmi les enseignants (Lessard, 2012).

evidence-based educatio simple à ce problème en privilégiant une catégorie particulière de données des résultats -analyses issues particulière

de recherches des études expérimentales ou quasi-expérimentales. La limite de ces démarches appelle le paradigme « processus-produit

» avec un groupe qui bénéficie de cette intervention. Si cette méthodologie est pertinente configurations éducatives se prêtent mal à la nécessité de contrôler strictement les on. Comment, par exemple, mesurer les effets du travail en

groupes ? quelles interactions ? entre élèves ? entre profs et élèves ?) pour le moins éducation citoyenne efficace ?) qui se prêtera mal à un tel protocole.

coopération entre des approches différentes pour fournir des indications robustes en vue de la prescription éducative. Dans le domaine du traitement des élèves en difficulté scolaire, par exemple, les effets contre-ent des élèves en échec ont été mis en lumière par des travaux complémentaires en psychologie sociale, en économie et en sociologie. Autre exemple, la compréhension des par la

sciences du langage.

On comprend par conséquent que pour traiter un nombre significatif de questions éducatives, il faut accepter de varier les démarches scientifiques et les approches disciplinaires, seule la combinaison « interdisciplinaire

enclencher une politique éducative un tant soit peu efficace et pertinente.

est généralement choisie. Au contraire, il se développe plutôt une sorte de « marché de la recherche » dans lequel les décideurs vont puiser sans que soit forcément mis à jour les choix implicites et les régulations académiques qui font que tel ou tel type de savoir est convoqué pour étayer une politique.

En conclusion provisoire, on peut avancer

éducation nécessite en revanche de prendre au sérieux le pluralisme constitutif des recherches en éducation,

la pertinence des résultats de recherche « en acte », auprès des praticiens et des acteurs éducatifs. Le politique peut-

entre -t-il le raccourci consistant à « faire son marché » en fonction de ses intérêts du moment ?

Olivier Rey,

Références

- Brickhouse N. (2006). « Celebrating 90 years of science education: Reflections on the gold standard and ways of promoting good research ». *Science Education*, vol. 90, n° 1, p.1-7.
- Cytermann J-F. (2009). « La recherche en éducation et les décideurs : un rendez-vous manqué ». *Administration et éducation*, n° 124, p. 29-38.
- Gauthier R-F. & Tenne Y. (2009). « : la question en jeu ». *Administration et éducation*, n° 124, p. 7-14.
- Lessard C. (2012), « Controverses éducatives et réflexivité : quant-à-soi personnel ou professionnalisation ? », in *Le virage réflexif en éducation. Où en sommes-nous 30 ans après Schön ?* pp. 123-141. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Maroy, C. & Mangez, C. (2008). Rationalisation de l'action publique ou politisation de la connaissance ? *Revue française de pédagogie*, n° 164, pp.87-90.

Prost A. (2001). *Pour un programme stratégique de recherche en éducation. Rapport du groupe de travail*. Paris

Prost A. (2009). « Éducation et recherche : un divorce historique » ». *Administration et éducation*, n° 124, p. 23-28.

Rey O. (2014). *Entre laboratoire et terrain : comment la recherche fait ses preuves en éducation*. : ENS de Lyon.

Whitty Geoff (2007). « Educational research and education policy making: Is conflict inevitable? » in Saunders L. (dir.). *Educational research and policy-making: Exploring the border country between research and policy*. Oxon : Routledge.

française de pédagogie, n° 182, pp. 5-8.

Revue

van Zanten A. (2008). « Régulation et rôle de la connaissance dans le champ éducatif en France : du », *Sociologie et Sociétés*, pp.69-92.